

## **GUIDE**

**d'autoévaluation en vue de la rédaction d'un rapport d'accréditation**  
**(guide destiné aux établissements de l'enseignement supérieur et aux experts)**

Approuvé en assemblée plénière de la Commission d'Accréditation du 12 décembre 2003

### **Principes de base de la procédure d'accréditation**

Il s'agit dans une procédure d'accréditation d'apprécier (évaluation) et de vérifier (accréditation) la qualité d'un cursus d'études. Cette procédure a pour base un rapport d'autoévaluation rédigé par l'établissement de l'enseignement supérieur concerné et une visite sur place effectuée par un groupe d'experts. Tout le déroulement de la procédure d'ACQUIN qui conduira à une décision d'accréditation relève de critères transparents. Les critères appliqués ne recourent qu'en partie à des « standards ». Les standards ont eux une importance particulière lorsqu'il s'agit de l'établissement d'une certaine transparence, de la définition des transferts et du respect des règles juridiques. En ce qui concerne la structure de fond d'un cursus, on évitera de recourir à des standards.

Partant des objectifs définis ci-dessus, l'approche d'ACQUIN consiste, d'une part, à questionner la cohérence, le sens et la logique du concept et la cohérence des méthodes de réalisation envisagées ou mises en place par l'établissement de l'enseignement supérieur proposant le cursus concerné. D'autre part, ACQUIN vérifie la capacité d'accueil de l'établissement ainsi que ses compétences lorsqu'il s'agit de vérifier, d'assurer et de promouvoir la qualité :

- les objectifs du cursus sont-ils plausibles ?
- le concept d'ensemble du cursus et tous ses modules sont-ils propices à atteindre les buts formulés ?
- une mise en pratique cohérente du concept du cursus est-elle assurée ?
- les objectifs visés, le concept basé sur ces objectifs et son degré d'adaptation pratique ont-ils été vérifiés correctement ?
- une itération, au sens de redoublement des vérifications (destiné à éliminer les erreurs et à assurer une optimisation) a-t-elle lieu pendant toutes les phases du processus ?

L'établissement d'enseignement supérieur est tenu de faire état de la prise en considération de ces aspects du guide lors de l'élaboration du cursus, en accord avec les différentes données, intentions et possibilités institutionnelles, et éventuellement de livrer une justification pour leur non-respect ou leur adaptation. En conséquence, ce guide ne doit pas être pris en compte en tant que manuel de règles strictes liées à l'organisation et le concept. Il s'agit avant tout d'un guide souple contenant une liste de questions dont les réponses peuvent être en partie déduites des règlements des examens et des études (leur traitement est en conséquence moins problématique qu'il n'y paraît à première vue). Le rapport d'auto-évaluation, à rédiger librement sur la base de ces directives, doit clarifier le profil qualitatif du cursus en décrivant les points forts et faibles de chaque élément.

Pour cela, il importe, dans chaque chapitre, de

- décrire l'état des choses / la situation actuelle,
- juger soi-même des points forts et faibles
- faire état de perspectives d'amélioration / optimisation et de mesures prévues à cet effet.

Cette liste de questions **ne doit pas** être considérée comme un questionnaire standard à cocher. Il convient de laisser de côté les éléments ne concernant pas le cursus et de préciser en revanche ses éventuelles spécificités dans les autres points.

L'auto-évaluation doit montrer de quelle façon le rapport a été élaboré, qui a pris part à sa rédaction et, le cas échéant, si des avis divergents de cet autoportrait ont été exprimés au sein de l'établissement.

**L'auto-documentation doit comporter une couverture indiquant les données suivantes:**

Nom de l'établissement d'enseignement supérieur (Université/ Ecole, faculté/ matière) :

Intitulé du cursus, intitulé du diplôme :

Date d'entrée en vigueur du cursus :

- Localisation des études :
- Catégorisation du cursus (appartenance à un ou plusieurs départements) :
- Durée réglementaire des études :
- Nombre de crédits ECTS requis :
- Modules (liste synthétique) :
- Nombre de places :
- Importance numérique du corps enseignant :
- Frais de scolarité :
- Public concerné / recherché :
- Organisation des études (études à temps complet / accompagnant l'exercice d'une profession / à distance / à temps partiel) :
- Pour les Mastères, indiquer dans quelle tendance le cursus s'inscrit : Mastère de professionnalisation / Mastère de formation à la recherche
- Pour les Mastères, indiquer si le diplôme s'inscrit dans la continuité d'un cursus / est indépendant de la formation initiale / constitue une formation continue

## SOMMAIRE

### **I. Objectifs**

#### I. a.) Description des objectifs

1. Objectifs du cursus
2. Objectifs de l'établissement d'enseignement supérieur (Ecole, Université, Faculté, Institut...)
3. Autres objectifs (éventuellement nationaux); éventuelles contraintes

#### I. b.) Public concerné / recherché

#### I. c.) Justification des objectifs décrits en a) et mise en lumière de leur tangibilité

### **II. Concept**

#### II. a.) Description du concept

1. Structure du cursus
2. Objectifs universitaires, modularisation et crédits ECTS
3. Règlement des examens
4. Conditions d'études (didactique, méthodologie, instruments pédagogiques et didactiques)

#### II. b.) Transparence

1. Supplément au diplôme
2. Liste des modules / guide ECTS de l'étudiant / modalités de transferts de notes d'un établissement à l'autre (« transcript of records »)
3. Règlement des examens et des études
4. Information des étudiants et conseils d'orientation

### **III. Implantation**

#### III. a.) Processus de décision

#### III. b.) Ressources

1. Personnel
2. Moyens
3. Infrastructure

#### III. c.) Organisation

#### III. d.) Mobilité : accès et passerelles entre les cursus

#### **IV. L'assurance de la Qualité et son amélioration (itération)**

#### **V. Supplément : accès à la haute fonction publique**

**(pour les Mastères obtenus dans des Fachhochschulen) (ne concerne que le système d'éducation supérieur allemand)**

#### **Annexes**

#### **Déroulement de la procédure**

## I. OBJECTIFS

*Pendant la procédure d'accréditation, ACQUIN vérifie si l'établissement d'enseignement supérieur poursuit certains objectifs dans la conception du cursus, si ces objectifs sont réellement explicites et transparents et s'ils sont cohérents (fitness of concept).*

### I. a.) Description des objectifs

#### 1. Objectifs du cursus

- Quels sont les objectifs du cursus en matière d'acquis, de professionnalisation (degré d'aptitude à la vie active), et d'épanouissement personnel des étudiants ?
- Quelles sont les compétences, qualifications et connaissances transmises aux étudiants ?
- Quel est le profil spécifique du cursus ? Quelles innovations et quelles spécificités le cursus propose-t-il ? Comment se démarque-t-il d'autres cursus de la même faculté et de cursus comparables proposés par d'autres établissements d'enseignement supérieur ?
- Le cursus vise-t-il à former son public pour un/des projet(s) professionnel(s) précis ? Si oui, le-/lesquels ? À quels secteurs professionnels le cursus prépare-t-il ?
- Aspire-t-on à conférer au cursus une dimension internationale particulière, par exemple en proposant des séjours à l'étranger, des programmes d'échange avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ou l'apprentissage de langues étrangères ? Le cursus est-il un double cursus (« joint programme ») ? Se clôt-il par un double diplôme (« joint degree ») ?
- Les objectifs du cursus sont-ils présentés de façon suffisamment exhaustive ?

#### 2. Objectif de l'établissement d'enseignement supérieur (Ecole, Université, Faculté, Institut...)

*ACQUIN étudie la cohérence interne entre le cursus et la politique générale de l'établissement d'enseignement supérieur.*

- Définissez le rôle du nouveau cursus dans la stratégie d'ensemble de l'établissement et dans la stratégie d'optimisation de la faculté / de la matière. Quels sont les points communs de ce cursus avec d'autres ?
- Quelles raisons ont été particulièrement décisives pour l'introduction (voulue) du nouveau cursus ? (raisons liées au savoir, aux débouchés, à l'organisation des études, aux moyens financiers, autres)
- Outre les objectifs propres au cursus, la faculté aspire-t-elle à accomplir certains devoirs en matière de développement personnel de l'étudiant ? Lesquels ?
- Quelles activités extra-étudiantines la faculté ou l'établissement proposent-ils ? (sport, excursions, etc.)

### **3. Autres objectifs (nationaux) ; éventuelles contraintes**

- Le cursus est-il conforme aux directives légales ?
- Dans quelle mesure le cursus respecte-t-il les conceptions annexes de l'Etat en ce qui concerne l'élaboration de nouveaux cursus ?

### **I. b.) Public concerné / recherché**

- Quel est le profil demandé dans les conditions d'admission du cursus ?
- Quelles conditions d'accès et critères de sélections prend-on en compte pour l'admission des candidats au cursus ? Existe-t-il des dispenses d'enseignement et des conditions d'équivalences (par exemple compte tenu des qualifications d'une profession) ?
- Quelles sont les compétences, acquis et connaissances dont les étudiants doivent faire état ?
- Quels sont les attraits du cursus pour des étudiants étrangers ?
- Indiquez le nombre (prévu) de places disponibles. Quelle est la proportion (prévisible) d'étudiants débutants, confirmés, diplômés ? Quelle est la proportion d'admissions par rapport au nombre de candidatures ? (joindre éventuellement les statistiques d'admission des années précédentes).
- Pour les cursus déjà existants, donnez des chiffres sur les effectifs étudiants du nouveau cursus : féminins / masculins, français / étrangers, spécialisation, âge moyen lors du début des études, parcours antérieur, expérience professionnelle, etc.
- S'il est déjà possible de répondre, combien d'étudiants ont obtenu leur diplôme jusqu'à présent (nombre de semestres d'études dans le cursus, sexe, spécialité, âge de fin

d'études, durée des études) ? S'il est déjà disponible, quel est le bilan des examens jusqu'à présent ?

- Indiquez éventuellement le nombre d'étudiants changeant d'établissement et d'étudiants qui abandonnent (ainsi que le motif de leur décision).

### **I. c.) Justification des objectifs décrits en a) et mise en lumière de leur tangibilité**

- La matière enseignée dans le cadre du cursus (domaines / disciplines) est-elle actuelle et au fait des avancées scientifiques ?
- Le choix des enseignements (domaines / disciplines) respecte-t-il les standards internationaux de la matière ?
- Quelle est la demande au niveau des éventuels étudiants et sur le marché du travail ? Une étude des besoins / une étude de marché a-t-elle été faite ?
- Quels sont les contacts existants avec des professionnels et le marché du travail, quelles relations l'établissement entretient-il avec la société et l'économie ? Des professionnels ont-ils participé à l'élaboration du cursus ?
- Les débouchés professionnels ont-ils été suffisamment définis ?
- Les exigences du marché du travail sont-elles prises en considération ?



## II. CONCEPT

### II. a.) Description du concept

ACQUIN vérifie si le concept est apte à obtenir les résultats escomptés (*fitness for purpose of concept*) ; ACQUIN vérifie la cohérence du déroulement des études et des différents modules compte tenu des objectifs et d'un point de vue réaliste.

#### 1. Structure du cursus

- Quelle est la structure des études et des cours en termes de contenu des enseignements et de répartition du temps ?
- Le contenu des enseignements (domaines / disciplines) de l'emploi du temps est-il cohérent compte tenu des objectifs ?
- Des phases pratiques sont-elles prévues au cours des études ? Comment sont-elles organisées ?
- Des séjours à l'étranger sont-ils prévus au cours des études ? Comment sont-ils organisés ?
- Dans quelle mesure l'enseignement proposé est-il pluridisciplinaire ?
- Les étudiants ont-ils la possibilité de choisir leurs cours ?

#### 2. Objectifs universitaires, modularisation et crédits ECTS

- Quelle est le degré de structure / de modularisation du cursus ? (présentation détaillée des modules et de leurs objectifs en termes de compétences et de qualifications, de connaissances et d'acquis, de quantité, d'ordre, de charge de travail, nombre de semestres d'étude par matière etc.
- Dans quelle mesure le contenu et la structure des cours transmettent-ils des compétences sociales et contribuent-ils à un épanouissement personnel, au-delà des connaissances et de la méthodologie ?
- Les enseignements proposés offrent-ils une vue d'ensemble des disciplines ? L'étudiant est-il capable de réutiliser les acquis d'une matière dans les autres ? Comment ?

- Quelle quantité de matières obligatoires, d'options obligatoires et d'options facultatives doit être suivie ?
- Le cursus respecte-t-il les directives du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) en ce qui concerne les objectifs universitaires définis et la quantité de travail des étudiants (*workload*) ?
- Est-il prouvé qu'il est possible d'achever le cursus dans les temps réglementaires ?
- A combien de temps évalue-t-on la quantité de travail attendue des étudiants ?
- Combien d'heures de travail (rémunérateur) sont envisageables parallèlement aux études ?

### 3. Règlement des examens

- Comment le système des examens est-il organisé ? Est-il cumulatif ou un examen final global est-il prévu ? Quels sont les moyens de contrôle des connaissances employés (contrôle continu, examens finaux, travaux à rendre...) ? Présenter clairement les conditions d'examens, les types d'épreuves, les possibilités de repêchage etc.
- Dans quelle mesure les examens permettent-ils aux étudiants de faire état des compétences définies en 2. ?
- Les modalités d'examen (colloques, épreuves écrites, travaux à rendre, stages...) contribuent-elles à atteindre ces objectifs ?
- Des épreuves pluridisciplinaires ont-elles lieu ?
- Comment justifie-t-on les critères de notation auprès des étudiants ?

### 4. Conditions d'études (didactique, méthodologie, instruments pédagogiques et didactiques)

- Quels sont les moyens didactiques employés afin que les étudiants maîtrisent, au terme du cursus, des compétences pratiques adaptées au monde du travail dans leur domaine ?
- Quels sont les cours et les méthodes pédagogiques prévus ? (cours magistraux, séminaires, travaux dirigés, stages, projets, autodidactique)
- L'utilisation d'instruments d'études à distance et de nouveaux moyens de communication est-elle prévue ? Si oui, quels sont les moyens employés ?
- Certains cours ont-ils lieu dans une langue étrangère ?
- Les types de cours choisis (en particulier le travail de laboratoire et les travaux pratiques) sont-ils aptes à atteindre les objectifs formulés ?

## II. b.) Transparence

ACQUIN vérifie si le concept est clair pour tout le monde.

### 1. Supplément au diplôme

- Existe-t-il un supplément au diplôme et si oui, comment est-il conçu ?

### 2. Liste des modules / guide ECTS de l'étudiant / modalités de transfert de notes d'un établissement à l'autre (« transcript of records »)

- Existe-t-il une brochure récapitulative des modules ou un guide ECTS de l'étudiant ? Si oui, comment est-elle/il conçu ?
- Existe-t-il une réglementation concernant les modalités de transfert de notes d'un établissement à l'autre (« transcript of records ») ? Si oui, comment est-elle conçue ?

### 3. Règlement des examens et des études

- Comment fait-on en sorte que les critères de notation soient expliqués clairement ? (règlement des examens et des études)
- Le cursus dispose-t-il d'un règlement des examens ?
- Dans quelle mesure les étudiants peuvent-ils prévoir les exigences des contrôles des connaissances ?

### 4. Information des étudiants et conseils d'orientation

- Les objectifs, les méthodes, les enseignements du cursus et les modalités d'attribution des places sont-ils clairs pour les étudiants ? Quels sont les possibilités et les instruments d'information ?
- Comment sont organisés le soutien individuel des étudiants et les conseils d'orientation ? (information, conseils d'orientation, heures de permanence, tutorats etc.)

### III. IMPLANTATION

#### III. a.) Processus de décision

ACQUIN vérifie la pertinence organisationnelle des processus de décision concernant l'atteinte des objectifs (compliance of implementation).

- Quels sont les organes administratifs chargés de la gestion de l'enseignement et des études ? (commissions, doyens etc.)
- Les étudiants ont-ils la possibilité de participer à l'élaboration du cursus / à l'évolution du département ?

#### III. b.) Ressources

ACQUIN vérifie si les ressources sont suffisantes pour financer le concept et sa concrétisation, donc si les ressources requises existent et sont aptes à la réalisation des objectifs, et enfin si elles sont bien utilisées à cet effet.

- A-t-on procédé à une évaluation des coûts par étudiant(e) ? (si oui, prière de la joindre)
- Le financement du cursus est-il assuré ?
- Les ressources disponibles sont-elles aptes à la réalisation du profil ambitionné ?

#### 1. Personnel

- Le cursus dispose-t-il d'un personnel administratif, technique (et autre) suffisant ?
- Combien de postes sont-ils réservés au corps enseignant (y compris les postes destinées aux professeurs étrangers, intervenants extérieurs et chargés de cours ainsi que les services partagés entre différentes facultés) ?
- La charge de cours et d'examens est-elle répartie équitablement entre les enseignants ? (indiquer des chiffres sur l'investissement temporel des enseignants dans les cours, les examens et les heures de permanence ainsi que dans les tâches administratives)
- Quels sont les postes dont l'attribution, en ce moment, diverge de la répartition prévue ?
- Quels sont les postes qui se libéreront dans les années à venir ?

- Quelles sont les qualifications du corps enseignant ? Dispose-t-on de profils de qualification ? Les enseignants sont-ils compétents en matière de profil et d'enseignement ?
- Des intervenants extérieurs, issus de métiers pratiques, prennent-ils part à l'enseignement ?
- Dans quelle mesure les enseignants sont-ils actifs dans la recherche ou dans les activités artistiques / créatrices ? (joindre des listes de publications / d'œuvres)
- Les enseignants peuvent-ils faire état d'une expérience internationale ?
- Quelles sont les autres activités professionnelles exercées par les membres du corps enseignant ?
- L'établissement rencontre-t-il des problèmes de capacité ou d'enseignement liés aux effectifs actuels ? Si oui, lesquels ?
- A quels règlements le personnel administratif doit-il obéir en ce qui concerne le soutien du cursus et de la branche enseignante ?
- Quelle est la proportion numérique étudiants-enseignants (relation d'encadrement) ?

## **2. Moyens**

- Indiquez de quel équipement concret, de quels moyens pédagogiques et de quelles possibilités d'investissement dispose le département / le cursus. Les moyens actuels de l'établissement sont-ils suffisants ?
- De quels moyens financiers disposent les chargés de cours ?

### 3. Infrastructure

- Quelles sont les salles existantes ? (salles de travaux pratiques, salles audio/vidéo, salles informatiques, bibliothèques, laboratoires, salles de rencontres etc.) Faites l'inventaire des salles et de leur mise à disposition (en tout / pour le département / pour le cursus).
- L'équipement est-il adapté aux objectifs du cursus ?
- Le département / l'établissement aident-ils les étudiants à résoudre certains problèmes, telle la recherche d'un hébergement ? Comment ?
- Quelles sont les possibilités infrastructurelles mises à la disposition des rencontres étudiants-enseignants / inter-étudiantes ? (salles de rencontres, cafétérias, etc.)
- La faculté / l'établissement prennent-ils des mesures pour encourager la « corporate identity » au sein de l'institution (l'identification de chacun à l'institution) ? Lesquelles ?

### III. c.) Organisation

ACQUIN vérifie si l'organisation du cursus et des processus de décision est adaptée en ce qui concerne le concept et l'atteinte des objectifs (*compliance of implementation*).

- L'organisation du cursus est-elle clairement définie et plausible ?
- Présentez les points forts et le profil de la faculté / du département en matière de recherche et d'enseignement ainsi que les tâches qui leur incombent et leurs structures de décision. En quelles entités la faculté / le département est-elle/il divisé(e) ? Quels cursus et diplômes la faculté / le département propose-t-elle/il ?
- Quels sont les exports / imports réalisés pour assurer l'offre du cursus en matière d'enseignement ?
- Dans quelle mesure des projets communs, internationaux et nationaux, des conférences et autres événements sont-ils réalisés avec des établissements partenaires ?
- Une coopération avec d'autres cursus (sur place / avec d'autres établissements dans le pays et à l'étranger) existe-t-elle / est-elle prévue ? (Pour les partenariats, faites état des éléments suivants : raisons du partenariat, règles de coopération, offres d'études conjointes / cursus communs, reconnaissance bilatérale de résultats et de diplômes, rapports sur l'évolution et les progrès de la coopération, statut d'accréditation du cursus partenaire. Des doubles diplômes sont-ils prévus par les établissements partenaires ?)

- Existe-t-il des structures de coopérations au sein de la faculté, de l'établissement, avec des institutions spécialisées dans l'éducation et la recherche, avec les entreprises ?
- Comment est organisé le système d'administration des examens (Transcript of Records, Supplément au diplôme) ?
- Comment le déroulement des examens est-il organisé ?
- Qui conseille les étudiants durant la rédaction de leur diplôme de fin d'études ? Qui est responsable de la correction ?
- Quel est le rythme d'offre des modules / des cours ?
- Comment les stages (s'ils sont prévus) sont-ils intégrés dans le cursus ?

### **III. d.) Mobilité : accès et passerelles entre les cursus**

- Comment est organisée l'admission des étudiants ? Comment est-elle réglementée ?
- La sélection est-elle organisée autour de critères logiques (l'établissement choisit-il, dans le cadre de ses possibilités juridiques, les étudiants de façon responsable, fait-il en sorte d'être attrayant pour les étudiants étrangers etc.) ?
- Les critères d'admission du cursus sont-ils définis, documentés et caractérisés par une procédure compréhensible ?
- Par quelles mesures le département / l'établissement se fait-il une idée des candidats ? Quelle commission est responsable de cette tâche ?
- Des processus spécifiques ont-ils lieu pour évaluer l'aptitude des candidats à suivre le cursus (par exemple des examens de langues) ?
- Combien de temps le traitement administratif de la candidature nécessite-t-il ?
- Quel est le degré de flexibilité du cursus lorsqu'il s'agit d'intégrer un système de diplôme ou d'en changer ?
- Pour les Mastères : quel est la Licence (Bachelor) ou le diplôme donnant potentiellement accès au cursus ?
- Pour les Mastères : existe-t-il des passerelles, par exemple pour un éventuel doctorat ?
- Pour les Licences (Bachelor) : à quels types de Mastères le cursus peut-il ouvrir ?
- Dans quelle mesure la faculté / le département / l'établissement soutient-elle/il les jeunes diplômés dans la recherche d'une activité professionnelle ?
- Dispose-t-on d'un Career Service ?
- La faculté / le département maintient-elle/il des contacts avec les anciens diplômés (associations des anciens étudiants) ? Comment ?



- Existe-t-il des cours intermédiaires pour les étudiants étrangers, pour les débutants (cours de remise à niveau), pour les étudiants « étrangers à la matière » ? Lesquels ?

## IV. ASSURANCE ET OPTIMISATION DE LA QUALITE (ITERATION)

*ACQUIN vérifie si l'établissement / la faculté / le département promeut la qualité (en accord avec les chapitres I. à IV.) ; si l'établissement / la faculté / le département prend des mesures afin d'assurer la tangibilité des objectifs, la qualité du concept et de son implantation en fonction des buts poursuivis. ACQUIN vérifie si les mesures prises sont adéquates. ACQUIN contrôle la capacité de direction de l'établissement / de la faculté / le département en ce qui concerne objectifs, la conception et l'implantation du cursus.*

- Existe-t-il une description des organes d'organisation et de décision ?
- Le cursus dispose-t-il d'un système de management de la qualité (recensement de données estudiantines ; méthodes de mise en pratique dans l'élaboration des emplois du temps, la sélection du personnel, les modalités d'admission des étudiants, l'évaluation de l'enseignement ; réactions du marché du travail) ?
- Quand le concept d'ensemble a-t-il été formulé ? Quand a-t-il été retravaillé pour la dernière fois ? Comment son actualisation est-elle assurée ? Quelle commission décide d'adopter ou non les propositions d'actualisation ?
- Dans quelle mesure le cursus répond-t-il aux évolutions prévisibles de la matière et du marché de l'emploi ? Comment adapte-t-on la forme et le contenu des cours aux dernières évolutions et découvertes de la science ?
- Quels procédés sont utilisés pour assurer l'évolution systématique du cursus ?
- Dans quelle mesure l'adaptation du contenu des enseignements aux exigences scientifiques et professionnelles est-elle assurée ?
- L'établissement tente-t-il d'obtenir des réactions de la part du marché du travail ?
- Comment assure-t-on l'adaptation du cursus aux exigences du monde du travail ?
- Comment assure-t-on l'adaptation des types de cours au contenu des enseignements ?
- Quelles mesures prend-on afin que le matériel pédagogique soit adapté au niveau du débat scientifique actuel et des professions concernées ?
- Comment s'assure-t-on que les modalités d'examen sont adéquates aux objectifs de la formation ?
- Quelles mesures existe-t-il pour assurer l'efficacité et la qualité de l'enseignement ?

- Procède-t-on à des évaluations des résultats du cursus ? (analyses concernant les diplômés et leur parcours ultérieur, le temps investi dans la recherche d'un emploi, les revenus, analyses de carrières)
- Quelles sont les mesures prises pour remédier à un nombre de démissions élevé, à des analyses insatisfaisantes concernant les diplômés ou à des moyennes de notes médiocres ?
- Des évaluations internes / externes du cursus sont-elles prévues ? Procède-t-on à des sondages des étudiants et des enseignants ?
- Comment recrute-t-on les enseignants ?
- Existe-t-il un système de vérification de compétences des enseignants ?
- Comment promeut-on l'accroissement du personnel ?
- Comment stimule-t-on et soutient-on la nouvelle génération de chercheurs ?
- L'établissement a-t-il établi un plan des besoins ou une liste des priorités pour les modifications nécessaires ? Quelles sont les mesures prises à cet égard ?

## **V. SUPPLEMENT : ACCES A LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE (pour les Mastères obtenus dans des Fachhochschulen) (ne concerne que le système d'éducation supérieur allemand)**

*En ce qui concerne les cursus de Mastère proposés par les Fachhochschulen dont la procédure d'accréditation comporte également la candidature à un certificat d'accès des diplômés à la haute fonction publique, ACQUIN vérifie si le cursus, par ses objectifs, sa conception et son implantation, transmet les compétences exigées par ces carrières, et formule, au terme de cette analyse, un avis.*

- Dans quelle mesure le cursus forme-t-il les diplômés à un parcours dans la haute fonction publique ?

[cf Accès aux carrières de la fonction publique supérieure avec des diplômes de Mastère obtenus en école ; arrêté de la conférence du Ministère de l'Intérieur du 6 juin 2002 et de la conférence du Ministère de la Culture du 24 mai 2002]

**Veillez joindre les documents suivants aux annexes de l'auto-documentation :**

- Règlement des études et des examens
- Arrêtés administratifs du département / de la faculté / du Sénat
- Éventuellement le règlement des admissions ainsi que le règlement des droits d'inscription et des salaires
- Liste des cours, emploi du temps et description détaillée de chaque cours (contenu, objectifs, crédits, cours obligatoires / options obligatoires/facultatives, etc.)
- Plan financier pour la durée intégrale du cursus (projets / situation réelle)
- Plan des locaux et équipement en fonction du nombre d'enseignants et d'étudiants
- Éventuellement du matériel informatique destiné aux étudiants potentiels et aux étudiants effectifs
- Le cas échéant, une attestation confirmant l'autorisation de lancer le cursus (en Allemagne selon le Land concerné), donc un avis écrit émanant du Ministère
- Éventuellement les noms de diplômés, de représentants d'entreprises ou d'autres experts issus du monde du travail prêts à donner, le cas échéant, une évaluation du profil de qualification du cursus pour l'exercice d'une profession. Si vous donnez fournissez une liste de ce type, veillez à indiquer également adresses et numéros de téléphone.

## DEROULEMENT DU PROCESSUS

**Début du processus :** Déposition d'une demande d'accréditation par ACQUIN, conclusion d'un contrat, remise des „Directives pour l'auto-évaluation et pour l'expertise de cursus de l'enseignement supérieur“ à l'établissement concerné.

- Après s'être livrée à un examen préliminaire, la direction attribue le cursus à accréditer à un comité de spécialistes.
- L'établissement d'enseignement supérieur élabore un rapport d'auto-évaluation et le fait parvenir à la direction.
- La direction vérifie si la documentation et les annexes sont complètes. Après avoir analysé une nouvelle fois la crédibilité de l'autoportrait, le responsable du comité de spécialistes peut demander à l'établissement de procéder à des améliorations / ajouts / retouches.
- Le comité de **spécialistes** concerné convoque un **groupe d'experts**.
- Après avoir définitivement accepté la documentation, la direction planifie, en tandem avec l'établissement et les experts, la visite sur place (d'une durée moyenne d'un à deux jours maximum) et fait parvenir aux experts le rapport d'auto-évaluation.
- Les **expert(e)s** analysent la documentation, se rendent sur place et rédigent, au terme de la visite, un rapport d'évaluation. Des délibérations internes entre les experts sont prévues avant, pendant et après la visite sur place.
- Les **expert(e)s** rédigent un rapport comprenant un avis justifié concernant l'accréditation, destiné au comité de spécialistes et à la commission d'accréditation. En général, le comité d'experts se partage la rédaction du rapport, chacun se chargeant d'un chapitre ou sous-chapitre (en sachant que l'appréciation

d'ensemble de chaque partie n'est pas imputable à son seul rédacteur, mais à l'ensemble du groupe d'experts, le partage ne concernant que le strict travail de rédaction) et le fait parvenir à la direction. Ensuite, le coordinateur / la coordinatrice d'ACQUIN présent(e) lors de la visite sur place rédige le rapport final et le soumet aux membres du groupe d'experts. Le rapport doit contenir un résumé des faits, des évaluations et un avis concernant l'accréditation.

- Le rapport est transmis à l'établissement (sans avis concernant l'accréditation), qui a, pendant deux semaines, la possibilité de s'exprimer à son sujet. Ensuite, le **comité de spécialistes** donne son avis sur le rapport et la proposition d'accréditation du groupe d'experts ainsi que sur la réaction de l'établissement. Enfin, le rapport du groupe d'experts, la réaction écrite de l'établissement et celle du comité de spécialistes sont transmis à la commission d'accréditation.
- La **commission d'accréditation** prend connaissance des résultats de l'expertise, délibère et vote une décision d'accréditation. Les votes possibles sont les suivants : accréditation, accréditation sous réserves (conditions), refus ; dans quelques cas, un report s'impose, par exemple lorsque la documentation n'a pas encore été approuvée par toutes les instances de l'établissement ou lorsqu'elle est en cours de modification, de sorte que la commission ne peut, lors de sa réunion, analyser avec certitude un état de faits stable.

Remarques concernant le déroulement de la procédure :

**Le groupe d'experts se compose, en règle générale, de trois enseignants de l'enseignement supérieur (universités et écoles), un(e) représentant(e) du monde du travail et un(e) représentant(e) des étudiants (exceptionnellement, un groupe d'experts peut comporter plus de cinq membres). Le / la représentant(e) d'ACQUIN accompagnant le groupe d'experts sur place est responsable de l'organisation pratique de la visite et chargé de donner des explications sur le déroulement de la procédure ; il ne fait donc pas partie du groupe d'experts. Il est souhaitable de voter, au début de la visite sur place, un(e) porte-parole qui se charge d'être le modérateur de discussions au sein de l'établissement et constitue l'interlocuteur principal de la direction pendant le déroulement ultérieur du processus.**

Pendant tous les processus d'accréditation, il convient d'aspirer au plus haut niveau de qualité possible en accord avec les conditions spécifiques du cursus (au niveau des enseignements et de l'organisation) ainsi qu'avec ses objectifs. Chaque établissement définit son propre standard de qualité et d'action et explique comment elle tente d'atteindre les objectifs poursuivis. ACQUIN vérifie si les objectifs et les enseignements sont sensés, consistants et réalisables avec les moyens mis en place.

En même temps, ACQUIN conçoit l'accréditation comme un processus de délibération dans un esprit collégial de critique positive : lorsque des groupes d'experts suggèrent d'éventuelles améliorations des études, ils peuvent en discuter avec les responsables du cursus et en faire état dans le rapport du groupe d'experts à titre de propositions. **Cependant, il est indispensable d'opérer une distinction nette entre des conseils d'ordre général, destinés à contribuer à l'amélioration des conditions d'études, et la formulation de conditions qui, si elles ne sont pas remplies, font que le cursus n'est pas considéré comme digne d'être accrédité.**

La commission d'accréditation est un organe de décision exclusif. C'est pourquoi les membres du groupe d'experts sont priés, face à leurs interlocuteurs de l'établissement, de ne pas se prononcer sur les conclusions de la procédure (au terme de la visite sur place, on attend fréquemment un vote des groupes d'experts).



## L'EVALUATION

*Le respect des prescriptions légales est une condition préalable au lancement du processus d'accréditation en tant que tel.*

Au cours des discussions sur place avec les responsables du cursus, des réponses devraient pouvoir être apportées aux questions détaillées dans les « directives pour l'auto-évaluation et pour l'expertise de cursus de l'enseignement supérieur », et être prises en compte dans le rapport du groupe d'experts.

Le questionnaire est avant tout une aide et peut évidemment être complété. Le rapport à élaborer collectivement par le groupe d'experts en fin d'expertise constitue, pour la commission d'accréditation, un élément significatif en matière d'opinion et de décision. Il doit donc décrire le profil et l'évaluation du groupe d'experts (justifiée au vu des points forts et faibles du cursus) avec précision.

## **LE RAPPORT D'EXPERTISE**

Les rapports d'expertise sont, en règle générale, structurés comme suit :

- I. Déroulement du processus d'accréditation**
- II. Situation initiale**
  - 1. Portrait rapide de l'établissement**
  - 2. Implantation du cursus**
- III. Évaluation**
  - 1. Objectifs**
    - Existence
    - Transparence
    - Tangibilité
  - 2. Concept**
    - Existence, crédibilité et cohérence des points suivants :
      - Structure des études
      - Objectifs pédagogiques, modules et crédits ECTS
      - Modalités d'examens
  - 3. Implantation**
    - Existence, crédibilité, adaptation des éléments suivants :
      - Ressources (personnel, moyens, locaux, infrastructure)
      - Organisation et mise en pratique (administrative, académique) du concept
  - 4. Gestion de la qualité**
  - 5. Éventuellement accès à la fonction publique supérieure**
  - 6. Résumé**
- IV. Avis destiné à la commission d'accréditation**

Les paragraphes **I** et **II** sont élaborés par la direction.

Il est souhaitable que les membres du groupe d'experts se partagent, au terme de la visite sur place, l'élaboration des chapitres de l'évaluation (**III**) et fassent parvenir les différentes parties du rapport à la direction dans l'espace d'une semaine.

Il convient de procéder, au terme de la visite sur place, à une délibération collective sur le chapitre **IV** et de charger l'un des membres du groupe d'experts (éventuellement le/la porte-parole) de sa rédaction.

Dès leur arrivée à la direction, les différents chapitres du rapport sont rassemblés et le rapport final est envoyé à tous les membres du groupe d'experts pour confirmation.

Le rapport envoyé à l'établissement en vue de la prise de position ne comporte pas le chapitre **IV**, qui est en revanche restitué lors de la transmission du rapport au comité de spécialistes et à la commission d'accréditation.

En règle générale, les communications entre le groupe d'experts et la direction au sujet du rapport s'effectuent par voie électronique (e-mail).